



## CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN - GENÈVE 2009

### MIGRATION ET DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

La migration internationale a traditionnellement été discutée avant tout en termes de ses coûts et avantages socio-économiques. Cependant, le coût humain est de plus en plus mis en avant, notamment dans les rapports quotidiens des médias sur des drames humains impliquant des personnes qui sont passées clandestinement ou sont victimes de trafic à travers les frontières internationales. L'ampleur de la migration internationale a considérablement augmenté au cours des dernières années et est devenue un véritable phénomène mondial avec plus de 200 millions de personnes que l'on estime vivre en dehors de leur pays d'origine.

Dans de nombreux cas, les migrants sont bien intégrés dans l'économie et la société du pays de destination. Toutefois, ceux qui travaillent dans le secteur informel et ceux qui sont en situation irrégulière sont souvent parmi les plus vulnérables. Une approche de la gouvernance globale de la migration en termes de droits de l'homme est nécessaire pour assurer la protection des droits de l'homme de tous les migrants et de leurs familles.

Les questions liées à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels sont particulièrement cruciales pour de nombreux migrants. Très souvent, ils sont confrontés à de graves discriminations en matière de logement, d'éducation, de santé, de travail ou de sécurité sociale. Des lois discriminatoires à l'égard des non ressortissants, ainsi que des programmes et des politiques qui ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins spécifiques et à prendre en compte leurs vulnérabilités, ont souvent comme résultat que les migrants et leurs familles sont incapables d'avoir accès aux services de base ou ne sont en mesure de le faire qu'à des niveaux qui ne répondent pas aux normes internationales des droits de l'homme. La vulnérabilité des migrants en situation irrégulière est aggravée du fait que l'accès aux voies de recours est souvent impossible en raison de leur statut.



Retrouvailles émues à l'aéroport pour des Philippines rapatriés dont beaucoup sont des travailleurs migrants.

© IOM /Angelo Jacinto

### La crise financière mondiale

En raison de la crise financière mondiale, une augmentation de la xénophobie, du sentiment raciste et de pratiques discriminatoires est susceptible d'affecter les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux des migrants. Les travailleurs migrants – ceux qui ont des papiers aussi bien que ceux qui sont en situation irrégulière - seront et ont déjà été les premiers à perdre leur emploi non seulement parce que leur statut est remis en question, mais aussi parce qu'ils sont employés dans des secteurs qui sont particulièrement touchés par la crise. L'augmentation du chômage et la réduction des ressources de l'Etat rendent plus probables les réductions des dépenses publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Ces réductions pourraient avoir lieu au détriment des travailleurs migrants et de leurs familles ou avoir un impact disproportionné sur eux.



Genève, 20-24 avril 2009



[www.un.org/durbanreview2009](http://www.un.org/durbanreview2009)

Alors que les États pourraient refuser l'accès à leur territoire à une personne ou expulser ou déplacer des migrants en situation irrégulière, toute personne vivant sur le territoire d'un Etat, quel que soit son statut d'immigration, a le droit de bénéficier des garanties générales des droits de l'homme. Un Etat doit veiller à ce que tous les migrants sur son territoire soient en mesure d'exercer leurs droits économiques, sociaux et culturels.

Les migrants qui arrivent de façon irrégulière dans un nouveau pays sont souvent détenus dans des centres administratifs ou des prisons. Bien que la privation de liberté devrait être considérée en dernier ressort selon le droit international relatif aux droits de l'homme, les migrants sont souvent détenus selon une procédure de routine et sans garanties juridiques appropriées. Les conditions de détention causent des inquiétudes en matière de droits économiques, sociaux et culturels. Les centres surpeuplés de détention pour immigrés offrent souvent peu d'accès aux soins de santé, à une alimentation adéquate, à des sanitaires ou à de l'eau potable, ainsi qu'à des installations sanitaires séparées pour les hommes et pour les femmes. De même, il y a une tendance croissante à criminaliser les infractions liées à la migration (plutôt qu'à les traiter comme des infractions administratives), ce qui dans certains cas a entraîné des violations des droits des migrants.

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont fondamentaux pour le droit international relatif aux droits de l'homme. Les traités internationaux reconnaissent explicitement que des facteurs comme la race, la couleur et l'origine nationale contribuent souvent à la discrimination, à l'exclusion et à une situation désavantageuse. De ce fait, des instruments spécifiques des droits de l'homme ont été élaborés pour renforcer la protection de ces groupes. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, par exemple, offre des directives en matière de sauvegarde des droits de l'homme qui traitent de la situation spécifique des travailleurs migrants et de leurs familles.

La Déclaration de Durban a reconnu que la xénophobie à l'encontre des non ressortissants, notamment les migrants, constitue l'une des principales sources du racisme contemporain et que de fréquentes et multiples violations des droits de l'homme ont lieu contre des membres de ces groupes.

## **A PROPOS DU HCDH**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une composante du Secrétariat des Nations Unies, a reçu un mandat unique pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme. Le Haut-Commissariat, dont le siège est à Genève, est également présent dans quelque 40 pays. Avec à sa tête le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, une fonction établie par l'Assemblée générale en 1993 pour être le fer de lance des efforts des Nations Unies en matière des droits de l'homme, le HCDH entreprend des actions basées sur le mandat unique qui lui a été donné par la communauté internationale de protéger et de défendre le droit international des droits de l'homme. Pour plus d'information, veuillez consulter le site : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org).